

Saint-Pierre, le 7 septembre 2020

Stéphane CLAIREAUX  
député  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon


M. Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, avenue Duquesne

PARIS 75007

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**  
BP 4477 - 97500  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
TÉLÉPHONE  
05 08 41 99 98  
TÉLÉCOPIE  
05 08 41 99 97  
ADRESSE ELECTRONIQUE  
contact@depute975.fr

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS cedex 07 SP  
TELEPHONE  
01 40 63 73 03  
TÉLÉCOPIE  
01 40 63 78 74  
ADRESSE ELECTRONIQUE  
sclaireaux@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Ministre,



J'ai l'honneur de vous alerter concernant les problèmes, aujourd'hui récurrents, rencontrés par les passagers à destination de l'ensemble des Outre-mer pour obtenir le résultat d'un test PCR requis dans le délai de 72 heures, sous peine de se voir refuser l'embarquement.

Un nombre croissant de personnes se voit en effet interdit de déplacement vers les Outre-mer du fait du comportement des laboratoires qui ne considèrent plus les voyageurs vers nos territoires ultramarins comme un public à traiter en priorité, malgré les délais contraints fixés par la loi.

Les tests des voyageurs sont ainsi traités comme des diagnostics de "confort" non prioritaires, avec des difficultés pour obtenir un rendez-vous pour le prélèvement et des délais de plus en plus importants pour obtenir les résultats, qui ne permettent souvent plus de respecter les 72 heures fixées par la loi. Les voyageurs se font alors refuser l'embarquement.

Ce problème concerne l'ensemble des voyageurs à destination de nos Outre-mer, comme l'a souligné encore France info dans un sujet diffusé sur la chaîne publique d'information en continu ce vendredi 7 septembre.

Si, selon les compagnies, les frais supplémentaires demandés aux passagers obligés de décaler leur voyage faute de test sont plus ou moins élevés, il n'en demeure pas moins que pour les voyageurs, ces changements impliquent obligatoirement des surcoûts importants : hôtel, restauration, difficultés professionnelles...

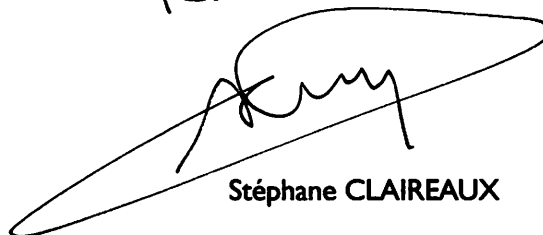
Les conséquences financières peuvent être encore plus importantes pour les passagers en partance pour Saint-Pierre-et-Miquelon, puisque l'Archipel ne bénéficiera plus à compter de la semaine prochaine de vol direct hebdomadaire en provenance de Paris, et que n'est programmé à l'heure actuelle pour les prochains mois, qu'un vol hebdomadaire de 40 places par l'ATR 42 de la compagnie Air Saint-Pierre, en connexion avec un vol Air France Paris/Montréal.

Si je comprends que les laboratoires métropolitains soient débordés, il n'en demeure pas moins que la liberté de circuler entre les territoires de la République n'est aujourd'hui pas garantie, au détriment de nos Outre-mer.

Aussi, je vous demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires et intervenir auprès des laboratoires, afin que les tests pour les passagers à destination des Outre-mer entrent dans la catégorie des tests prioritaires, et de garantir ainsi que les prélèvements soient effectués et que les résultats soient délivrés sous le délai contraint imposé par la loi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Bien à moi,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape that encloses the name 'Stéphane'. The signature is written in a cursive, fluid style.

Stéphane CLAIREAUX

Copie : M. Sébastien Lecornu  
Ministre des Outre-mer